

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 788

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **1^{er} juin 2026**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 788** *modifiant le Règlement numéro 662 concernant l'adoption du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – Volet 1A- 2022-2024.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 9 juin 2026.



Rebecca Monaco, LL.L., J.D.
Greffière